

## Communiqué de presse

### à l'issue de la Réunion des ministres des Finances de la Zone franc

*publié le 15 avril 2002 à Yaoundé*

Les Ministres des finances des États membres de la Zone franc se sont réunis le lundi 15 avril 2002 à Yaoundé, sous la présidence de M. Michel MEVA'A M'EBOUTOU, Ministre de l'Economie et des Finances du Cameroun, en présence de M. Charles JOSSELIN, Ministre français délégué à la Coopération et à la Francophonie. Ils ont chaleureusement remercié les autorités camerounaises pour leur accueil.

Leurs travaux ont porté en particulier sur le bilan du passage à l'euro fiduciaire, la convergence des politiques économiques et budgétaires des pays de la zone, les enjeux actuels du développement pour la zone franc et la promotion de l'investissement privé.

#### SOLIDARITÉ MONÉTAIRE

Les francs CFA et comorien et l'euro : succès de l'opération technique de l'introduction de l'euro fiduciaire et confiance dans la stabilité des monnaies de la zone franc

Depuis plus de 3 ans (1er janvier 1999), les francs CFA et comorien sont ancrés à l'euro, avec les parités suivantes :

**1 euro = 655,957 FCFA et 1 euro = 491,96775 FC.**

Depuis le 1er janvier 2002, les Ministres et les Gouverneurs des banques centrales ont pu constater que l'opération technique de change des billets et pièces pour les francs français (ou autres devises de la zone euro) qui se trouvaient en zone franc s'est bien passée. Ils ont observé que le passage des pays européens à l'euro fiduciaire **n'avait pas affecté la stabilité monétaire des pays africains de la zone franc**. L'introduction de l'euro fiduciaire s'est accompagnée d'une augmentation des avoirs extérieurs nets globaux des pays de la zone. Cette évolution traduit également la compréhension par les opérateurs économiques que la poursuite des politiques économiques et budgétaires saines, des efforts effectués en matière de convergence économique et du soutien de la France aux mécanismes financiers de la zone franc renforce la stabilité monétaire.

#### SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

**L'UEMOA, la CEMAC et l'Union des Comores devront se doter d'ici la fin de l'année d'une législation anti-blanchiment, conformément à l'engagement pris en avril 2001 à Abidjan par les Ministres des finances de la zone franc.** Les Ministres et Gouverneurs des banques centrales de la zone franc souhaitent maintenant mettre rapidement en œuvre les textes adoptés, créer ou rendre opérationnelles les unités de renseignement financier.

Sur le plan pratique, le **Comité de liaison anti-blanchiment de la zone franc** doit poursuivre son action d'information, de sensibilisation et d'expertise technique au service des États de la zone franc.

#### SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

##### **Convergence des politiques économiques**

Par rapport à 2000, la croissance dans la zone franc a été supérieure en 2001 et cette tendance devrait se renforcer en 2002. Dans cette perspective et dans la ligne des engagements qu'ils ont pris lors de leurs dernières réunions, les Ministres insistent sur la nécessité de :

- **Consolider des politiques économiques et budgétaires saines**, pour renforcer les progrès de la convergence et permettre aux économies de la zone franc de tirer davantage profit de la vigueur de leurs monnaies;
- Continuer de porter une attention particulière aux méthodes de **prévention des arriérés de paiement, à la maîtrise des dépenses salariales et au maintien d'un niveau adéquat d'investissement public.**

#### NEPAD

Les Ministres se sont félicités du lancement du NEPAD, qui marque une volonté politique commune pour œuvrer au développement de l'ensemble du continent. Ils ont également marqué leur satisfaction

que le NEPAD ne soit pas une nouvelle institution. Ils ont constaté que **leurs pays avaient d'ores et déjà, au niveau de leurs institutions régionales, mis en place des mécanismes de revue par les pairs** des politiques macroéconomiques et se félicitent que des mécanismes similaires puissent être mis en place dans toute l'Afrique. Les Ministres souhaitent faire progresser les travaux sur le NEPAD dans leurs pays en liaison avec leurs structures régionales. Ils souhaitent pour cela être accompagnés par leurs partenaires au développement.

#### **Le développement de l'investissement privé en zone franc**

Après Monterrey, qui a exprimé la volonté de l'Europe d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement et de poursuivre l'ouverture de son marché aux exportations des pays en développement, et dans le contexte du NEPAD, les Ministres ont poursuivi leurs discussions pour le renforcement de l'investissement privé. Ils ont discuté avec M. Michel Rocard, chargé par le gouvernement français d'une mission visant le renforcement de l'investissement privé, sur la base du rapport d'étape de celui-ci, le rapport final devant être rendu en septembre 2002. Ils ont réaffirmé l'importance d'une approche régionale dans le cadre du renforcement de l'investissement privé et ont analysé les moyens de poursuivre ces travaux sur ce sujet crucial, ce qui passe notamment par l'implication, dans chaque pays, des différentes administrations concernées et du secteur privé. Ils entendent progresser rapidement sur ce thème, en étroite liaison avec leurs instances régionales particulièrement pour renforcer la sécurité juridique et judiciaire. Les Ministres ont par ailleurs noté avec satisfaction le lancement de travaux de suivi des politiques d'encouragement de l'investissement par leurs instances régionales, en coordination avec le Comité de convergence de la zone franc. Ils ont émis le souhait que ces travaux contribuent à améliorer la perception de la zone par les investisseurs. *(Yaoundé, le 15 avril 2002)*